

Chanoine Brugière

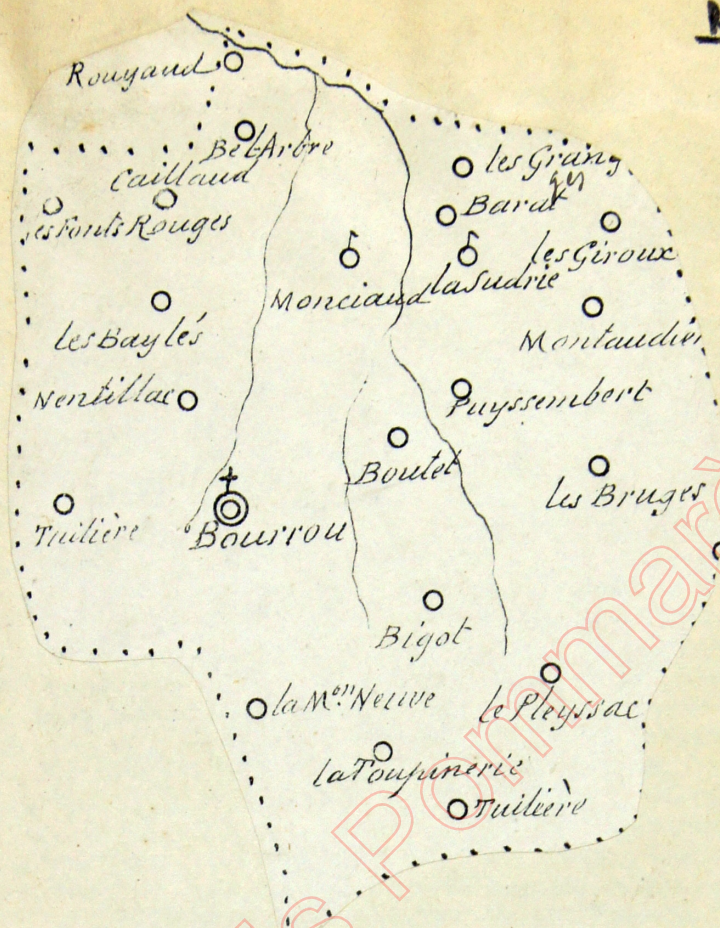
Bourrou



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

Bourrou

Bourrou



98 le Bourg 9m. 56h.	Caillaud 1 1/2 NO	le Pleyssac 2 ES
Barat 2 NE	les Font's Rouges 1 1/2 NO	Puyssembert 1 1/2 NE 7
les Baylès 1 NO 6	les Giroux 2 NE 2	Rouyaud 1 3/4 NO
Bel Arbre 1 1/2 N 4	les Granges 2 NE 2	la Sudrie 1 1/2 NE 4
Bigot 1 ES 10	Monciaud 1 NE 6	la Toupinerie 1 1/2 SE 3
Boutet 1 EN	Montaudin 2 NE 3	Tuilière de Sargaillou 2
les Bruges 20 1	Nentillac 1 NO 3	

Bourrou.
 Cluseau Chancogne . . . 1803
 Jausser
 Courtois André . . . 1807.
 Courtois . . . 1837
 Desmartin . . . 1848
 Gausser Pierre . . . 1884

Bourrou

Bourrou. 392 hab. dont 56 au bourg; 949 hectares; 101^m 195^m altit.; à 12^k de Vern, à 24^k de Périgueux
Revenus (Commune en 1884) 18, 59 x 32.
Revenus (Fabrique en 1881) 343^{fr} (300^{fr} chaises).
Sol: Crétacé supérieur. Mollasse.
Cette commune est située sur plusieurs cotaux et
des vallons étroits; les sources sont insuffisantes
pour arroser les prés qui les entourent; sol siliceux.
Population peu fortunée en général; sauf trois ou
quatre familles riches le reste se compose de pe-
tits propriétaires et de colons. On récolte du fro-
ment, du maïs, des pommes de terre et des chatai-
gnes; l'on y fait des écorces pour les tanneries. L'air
y est sain. La population est généralement
bonne et religieuse. — (On lit au cahier des dole-
ances du tiers état de 1789): Bourrou. « Le sol (pres-
que) tout couvert de broussailles, bran-
des et bruyères y ayant pourtant quelques bois
chataigniers qui rapportaient quelque peu au-
trefois et aujourd'hui rien, à raison des grêles
affreuses et des froids excessifs qu'ils ont éprou-
vés et qui les ont totalement détruits de même
que les vignes qui rapportaient peu et qu'ils ont
également perdus, les terres labourables cou-
vertes de pierres et escarpées sont de la plus
mauvaise qualité et leur produit est insuffi-
sant pour nourrir les habitants. »
Fontaine Dubournat entre le bourg et la Sudrie
(de Mourcin); Chenin de St Souis.
300 pâques (dont 100 h.); Confréries du S. Sepu-
laire et du S. Rosaire.
Rente de 500^{fr} pour les indigents distribués par la
Commune; fondation d'un service à la charge
de la commune pour le fondateur de la maison
religieuse (M. de Cosson); 24^{fr} réservés sur les reve-
nus de la Communauté pour ceux qui en sont
les bienfaiteurs; 75^{fr} pour 50 mères fournis par
les héritiers de M. de Cosson. — 506 familles
indigentes; 3 enfants assistés.
Ancienneté. Borrellum 1337 (seigneurie citée par M. de
Gourguis); Borrenium, 1360 (ibidem); B. Michail
de Borro, 1490 (Diro. 2 citée par M. de Gourguis).
Bourrou est mentionné dans différents pouillés
et placé dans l'archiprêtré de Villamblard. « Vic.
perp. de Mantac et de son annexe Bourrou, 1516. 1538;
« Vicairie perp. de Bourrou, 1620; le prieuré de Man-
tac et Bourrou » 1711 et 1712 (dans ces pouillés la vic.
perp. de Mantac est désignée à part).
J'ai à examiner: Pouillé du XIII^e « eccl. de Borse » ?
« Vari borro (archipr. de Neuvi); « Villari Borro »
avant 1317 (archipr. de Villamblard); « Ecclesia
Mantac. Prior Montis Berulphi (Engol.) 1536. —
Bourrou dépendait de la juridiction seigneuriale
de Grignol. Seigneur de Talleyrand (1)
Délimitation. (Archiv. de la Dord. série O. 1810. 1830)
« La succursale comprend la commune en son
entier avec les villages de Dauge, Gervavel, Puy-
rance et Parret dépendants de Gruin et ceux
(1) au spirituel du prieuré de Mantac (Pouillés).

de Seytaud et Merigoux dépendans de Tauré.
Le décret du 7 février 1812 réunit à la succursale de Grignols les deux villages dépendans de Tauré; celui du 11 novembre 1813 distrait de cette succursale les villages dépendans de Grun qui est élevée en succursale (11 octobre 1813).
Patron et titulaire: Apparition de St Michel. Archange 8 mai. « St Michel de Borro » 1490 (de Gourg).
Les registres paroissiaux (depuis 1624) portent aussi St Michel de Bourrou (archiv. de la Dord. et archives de la mairie).
Eglise. « Cette petite paroisse est comme une bonne bonnière spirituelle. Rien n'y manque pour la rendre agréable. Elle a une magnifique église à trois nefs, ornée d'une flèche modelée qui obtint la consécration en 1868. C'est l'œuvre de son curé M. Chavrou, ancien aumônier du lycée, qui en fut l'architecte et le maçon avec ses ressources, celles de sa population et surtout les dons multipliés de Mlle Courtois. Ses autels sont pleins de délicatesse, et les verrières non moins délicates, et qui se font admirer de près ont été peintes par les carmélites du Mans, très habiles en ces sortes d'ouvrages. » (M. René Bernard).
L'église de Bourrou consacrée le 8 août 1868 n'a coûté que 40.000^{fr}. Mlle Courtois a donné 35.000^{fr}. M. le Curé 4.000^{fr}, la Commune 1.000^{fr} et les prestations en nature. L'ancienne église datait de l'an 1500 (M. de Mourcin). (Nouvel église, romane).
Il y a 29 fenêtres: à l'abside le Ciel; à la galerie de la nef les principaux personnages de la nouvelle loi; aux bas-côtés de la Vierge et de St Joseph, des scènes rappelant les principaux traits de leur vie; à la tribune St Cécile. (Voûte en briques) Tableaux. A l'autel on remarque deux tableaux de grand mérite. L'un représente St Louis de Gonzague communiqué par un ange; l'autre St Stanislas Kostka foulant aux pieds la Couronne des rois pour la Couronne du Ciel. Ces tableaux proviennent d'une chapelle monastique de Périgueux pillée à la Révolution; ils furent achetés par M. Courtois de Lafon qui les donna ensuite à l'église de sa paroisse.
Statues: la Vierge, St Joseph, St Vincent de Paul.
Tribune, où les hommes chantent.
Sacristie bien tenue.
Cloche: poids 362 livr.
(A réparer et compléter). Restauratam a Sud.
Dubois recteur cum parochianis Fr. Delphy
canonicus, archidiaconus, officialis cath. eccles.
Varaillon de nias de Sansillon. 1769. n poids
environ 150 kil. Sa paroisse de Bourrou l'échangea
contre une autre plus petite, à Périgueux, à
Saint-Jacot qui avaient été portées les diverses
églises enlevées à la Révolution pour en faire
des canons. Elle appartenait à quelque paroisse
du voisinage de Périgueux.

Cimetière. Il était autour de l'église et a été porté à 300 mètres. — (Arch. de la Dord. série 8 Trav. comm.) Conformément à la délibération du Conseil municipal... en date du 18 août 1861, le Préfet autorise la commune à s'imposer de 400^{fr} pour la translation du cimetière. S'ensuivrait l'adoption fut un terrain de 7 ares vendu par M^r Courtois propriétaire de cet emplacement... M^r Courtois ayant soulevé 56^{fr} montant du prix du terrain qu'il cède, la Commune se trouve libérée à son égard de l'achat du terrain.

Presbytère ancienne propriété de la fabrique, racheté par la Commune; à 100^m de l'église; Cyprien, avec dépendances et jardin de 20 ares.

(Arch. de la Dord. R 350 N^{os} 123 et 976 N^{os} 134; 212)
"Vente 27 prairial an IV, one de S^t Michel de Bourrou: bâtiments, jardin etc. propr. presbytère de Bourrou, adjudic. Pierre Mignot. 1476^{fr} "

Bourrou a le bonheur de posséder un petit hospice avec une maison d'école gratuite pour les petites filles tenus par les sœurs de S^t Vincent de Paul et fondés en 1849 avec une libéralité insigne par M^r de Coisson en mémoire de son fils Léonce. Cette maison est dotée de 3.000 de rente légués aux sœurs de S^t Vincent de Paul à condition qu'il y aura toujours trois sœurs. La chapelle de la Communauté est dédiée à la Tr. Sainte Vierge. 6. Chapelle domestique à la Sédrie où messe qu'il qu'il.

Curés & vicaires de Bourrou.

? Jean Dupuy. 1548. J. Froidefont. 1680 Labat Chabanne. 1802. 19.
Vallade. c. 1631. Seymarie. v. . . . Saffourtonie. 1819. 25.
Charles. c. 1631. Sagorss. v. 1674. Avril. 1825. 1831.
Derivel ptre. 1631. Marauy. v. . . . Payrounet. . . .
Fisole. c. 1648. Faurie. v. . . . Clavel. . . .
Molinier (Molins) 1647. Deschaix. v. . . . Soubrière. 1834. 26.
Parlet. v. 1647. Pasquet. v. . . . Chaverou. 1836. 43.
Bardon. c. 1650. Co. Roche. v. . . . Dumonteil. 1843. 56.
Foulmer. v. . . . Brunau. c. 1695. 1919. Chaverou. 1856. 77.
de Gachou. v. . . . Savauire. c. 1719. 60. Albouy. . . .
Renière. v. . . . Saborde. c. 1760. 1792. . . .
Sudour. v. . . . (Verdenant, Mandat). . . .

— (Arch. de la Dord. Q. 550 N° 372). Vente
du 18 thermidor an IV: Bâtimens et biens-
fonds situés à la Sudrie. propriétaire: Cos-
son; adjudic. Puy Simet. Cosson: 22,703^{fr} 18^s
L'acquéreur a fait cession du 3/9 au Citoyen
Fontaine qui s'est laissé déchoir et n'a
rien payé.
Les familles Courtois de Lafont et de Cosson
insignes bienfaitrices de la paroisse.
Pendant la Grande Révolution grâce à
M. Courtois de Lafont (André) juge de paix
très influent par son intelligence et ses mé-
rites la paroisse resta calme; il protégea
les prêtres et sauva bien des objets du culte
de destructions ou de lapidations impies.
Nous avons parlé des œuvres plus récentes
de M^{lle} Courtois et de M. de Cosson. Nous
souhaitons dit M. le Chanoine Reri après
un compte rendu de la Visite Episcopale,
à ce bon petit peuple la persévérance,
non interrompue de ses remerciements et de
ses prières pour des bienfaiteurs si généreux;
c'est un devoir de reconn. qu'il doit être doux
d'accomplir.

(Extrait du registre paroissial. Mairie).
« Observations de l'année 1779 — L'été de 1779
a été des plus secs, mais la récolte qui n'est
pas fort abondante est d'une excellente qualité;
le vin est de la meilleure qualité, mais si nous
avons eu un été brûlant on peut dire aussi
que nous avons été trois mois d'une pluie
presque continuelle depuis le 1^{er} octobre jus-
qu'au 23 décembre ce qui a beaucoup retardé
les semailles; on ne les finit dans cette
paroisse que le 29 janvier 1779. Le printemps
s'est très bien comporté et la récolte de
toute espèce promettait au-delà des espéran-
ces, mais la pluie qui a tombé sur la fleur
du raisin et puis des brouillards sur fevry-
lards survenus les 27, 7 et 10 juillet ont fait
couler beaucoup de raisins. tout paraissait
concorde à enlever le vin dans cette paroisse
les brouillards de juillet, les chaleurs canicu-
laires, la grêle qui a tombé à trois reprises
différentes les 12, 22 août et 7 novembre, ce
pendant nous avons eu du vin malgré les

déastres beaucoup plus, que nous n'osions l'espérer, mais il s'est trouvé de qualité médiocre. »
 (Ces observations ainsi que les suivantes ont été consignées dans les registres par M. Saborde - Observations sur l'année 1885.)

« La récolte en grains cette année a été fort médiocre à cause des longues et grandes chaleurs qui ont empêché le froment de germer. Le blé d'Espagne a très mal réussi et généralement tous les menus grains ont péri. Mais les bois et la vigne ont réussi au-delà de toute expression. Jamais on n'avait vu une si grande abondance de vin et de fort bonne qualité; cette abondance passait le double des bonnes années; il s'est fait à la dîme dans cette paroisse au-delà de trente barriques de vin, tandis que dans les bonnes années on n'en avait jamais fait au-delà de 15. Et que dans les années ordinaires on n'en fait pas au-delà de six barriques. Aussi fut-on très en peine pour le loger. On fut obligé de fonder les cuves et le vin s'y conserva fort bien, du moins chez les personnes qui prirent la précaution de sabler le dessus de la cuve et de ne toucher que lorsqu'on voulait le tirer. Le vin de ceux qui n'ont pas pris ces précautions a pris du feu. » (fin).

Maires de Bourron

Jausser.	Courtois. 1807 - 1813.
Château Charcogne. 1803.	Gernilhac fils. 1816.
Denoix (av. le préc). 1803.	Courtois. 1831.
Jalnye. 1804.	Desmartin. 1848.
Gernilhac père. 1813.	Gausser. 1884.
Familles actuelles: Gibaud à Peyrancet, de Lafargue, de Maillard, Derais à Morvix; M ^{lle} de Cossin, à la Soudrie.	
B.3. (fin)	

Bourrou. Anecdote singulière arrivée à Versailles en 1785 et terminée en 1786. (Voici comment on raconte le fait, car les papiers publics n'en ont jamais parlé). Un intrigant et une intrigante, nommés M^r et M^{me} de Samothe, ces deux personnages devenus célèbres par le trait singulier qui les a fait connaître, vivaient à la campagne en pauvres gentilshommes, pauvres, manquant des commodités de la vie, ils étaient dévorés d'ambition et pour la satisfaire, ils formèrent le projet de se rendre de la province dans la capitale du royaume où ils s'attachent à la suite des grands pour dévorer une partie de leur substance comme la vermine s'attache aux vêtements des riches. La première connaissance qu'ils firent, fut celle de M^{gr} le Cardinal de Rohan, grand aumônier de France, évêque de Strasbourg. La générosité de ce prélat fit long-temps subsister M^r et M^{me} de Samothe qui ne le quittaient que pour cultiver de temps en temps d'autres connaissances non moins utiles à leur indigence. Mais cette vie monotone n'avait pas de quoi remplir les vus du couple ambitieux. Il leur fallait aller à la fortune par n'importe quel moyen, pourvu qu'elle fût sûre. L'occasion s'en présenta bientôt et le hasard parut quelque temps favoriser leur téméraire entreprise.

Deux jouaillers de la couronne avaient une riche parure dont ils voulaient fort se défaire. C'était un collier monté en beaux brillants estimé 1.600.000 francs, ils l'avaient présenté à la Cour et ils avaient été refusés. L'intrigante Samothe vit le collier et jeta son dévolu dessus pour l'escamoter d'une manière ou d'autre. Pour cela elle vole chez le cardinal et lui dit qu'elle connaît un moyen sûr de gagner les bonnes grâces de la reine que le cardinal avait perdues par certaines intrigues de Cour. C'en fut assez pour l'ambitieux cardinal; il saisit avidement l'occasion qui lui était offerte. Il se transporte chez la dame Samothe, voit le collier, apprend que la reine en a envie, qu'il l'obligera de l'acheter pour elle, mais avec le plus grand secret. L'indigne Samothe lui montre une lettre supposée de la reine qui l'engage à payer le montant du collier en deux termes égaux avec l'intérêt. Samothe pour ne laisser aucun scrupule à l'âme trop crédule du cardinal, lui fait entendre qu'elle lui ménagera une entrevue avec la reine; le prélat se rend au lieu de l'entrevue et au milieu des ténèbres de la nuit, on fait paraître, au lieu de la reine, une femme aventurière nommée Olympe, qui, trompée comme le cardinal, joue le personnage de

la princesse, croyant ne remplir qu'une com-
mission agréable à cette princesse. Tout
se passa au gré des Samothe, le Cardinal
sort enchanté de l'entrevue supposée,
fait venir les joailliers, s'arrangea avec
eux, leur livra ses engagements et ceux qu'il
croit tenir de la reine, et met entre les ma-
ins de la dame Samothe le précieux bijou
pour être porté à la princesse. Mais la
dame Samothe en fit un usage différent.
Elle le remit à son mari qui le donna, en
vendit pour des sommes considérables aux
bijoutiers de Paris, emporta le reste en Angle-
terre. Ses chœurs se payaient au mois de
mars 1785. Cependant le premier pacte de-
vait être payé dans les premiers jours de
juillet suivant. Jusque là tout fut as-
sez tranquille; mais le terme échû les jou-
ailliers se présentèrent, on les amusa jus-
qu'au 3 août suivant; mais enfin voyant
qu'on ne payait pas ces commerçants pré-
sèrent sollicitèrent leur paiement, me-
nacerent, on se moqua de leurs menaces,
ce qui les obligea de présenter un placet
au roi où ils exposèrent tout ce qui s'é-
tait passé au sujet de cette intrigue, pré-
senterent le billet de la reine qui leur
venait du cardinal; la reine le désavoua
et le roi, après une courte entrevue avec
le cardinal, le fit arrêter le 15 août et
mettre à la Bastille. Le sieur et dame de Sama-
the se retirèrent de Paris, le mari craignant
l'orage repassa à Londres d'où il était venu
pour faire ostentation de ses nouvelles richesses.
La dame sa femme fut décrétée de prise de
corps, mise en prison ainsi que la d'Olyva et
un empirique nommé Cagliostro qui se trou-
va mêlé dans cette intrigue on ne sait trop
comment. — Ce procès devint fameux par
l'intérêt des personnages et quoique ce ne fût
qu'une intrigue de cœur, il ne laissa pas de
fixer l'attention de toute l'Europe, curieuse du
dénouement. Enfin le dénouement arriva par
l'arrêt qui intervint le 31 mai 1786. — Par cet
arrêt le Cardinal fut déchargé de l'accusation,
Cagliostro fut également déchargé, ainsi que
l'Olyva. Mme de Samothe fouettée, marquée et
renfermée à la Salpêtrière pour le reste de ses jours.
Le sieur de Samothe condamné par contumace
à être fouetté, marqué et aux galères perpétuelles.
Les autres acteurs de cette intrigue chassés à
perpétuité du royaume. — Ainsi finit cette
intrigue dont on ne parla plus depuis, et telle-
ment morte que nous ne savons pas si les jou-
ailliers ont été payés de leur effet, ni par qui, ou
s'ils ne l'ont point perdu. Le roi de son autorité
privée ôta au Cardinal toutes les marques de

dignité dont il était décoré: le Cordon, la Grande
Aumônerie et le réduisit à son évêché de Strasbourg
où il fut relégué par lettre de cachet. » (fin).
(Cette relation se trouve ainsi conignée dans les
registres paroissiaux qui ont précédé la Révolu-
tion et signés M. Cilli. N'ayant pas eu le temps
de la copier, M. J. R. Madetha a été la bonté de le
faire et de me l'envoyer. H. B.)

Familles, 1654. Bapt. de H. Minandre fils lég.
de Jean Minandre not. roy. et de Guillonne Bardon.
- Id. 1654. Honorée Ronteyz fille lég. de Jehan
Ronteyz et de Marguerite Treyniat.
- 1656. Bapt. de Hierosme fils lég. de Michel Mi-
mandre notaire royal.
- 1650. Id. Catherine Gausson fille lég. de Leonard
Gausson et de Catherine Pradon.
- 1659. Bapt. de Hélie fils lég. de Pierre Deslans
sieur de Sabastide et de Isabelle Enjalbert
1658. Bapt. de Marguerite Labat fille lég. de
Edouard Labat et de Symari ? Sajarthe.
- 25 aout 1739. Mariage de messire Alexis de Fayardche
vailler seigneur de Maluc et demoiselle Marie

Bourrou.

de Caillon de Savignac.

- 5 8bre 1739 Mariage de messire Denis de
Cosson seigneur de Tustouet de la paroisse de
Sourgac et demoiselle Marguerite de Cosson
de la Sudrie de la présente paroisse.
- 6 may 1739 Bapt. de f. messire François de
Cosson fils lég. de f. messire Jean de Cosson
seigneur de la Sudrie et de Louise de Bayre
dame de la Sudrie. (se tout est extrait
des registres paroissiaux, mairie de Bourrou)

